

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2019 A 20H45

DATE DE CONVOCATION : 3 SEPTEMBRE 2019

DATE D’AFFICHAGE : 3 SEPTEMBRE 2019

PRESENTS : Patrick POCHON maire, Mme Françoise GREHIER, Mme Nathalie BIEL adjoints - M. Bruno ROUSSEREAU, M. Sylvain BOUILLON, Mme Chrystel NICOLE, M. Francis COPIN M. Stéphane CHOULER.

ABSENTS EXCUSES : M. René MOULIN, Mme Florence MILLET

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno ROUSSEREAU

ORDRE DU JOUR : Urbanisme – Demande de subvention au PNRGF dans le cadre de l’aménagement paysagé du village – Procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence eau – Délibération dans le cadre de la mise en place du système d’information @ctes (Aide au contrôle de légalité dématérialisé - Divers

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2019 est adopté à l’unanimité.

En ouvrant la réunion, M. le Maire a rendu hommage à M. Aimé PLOUVIER, maire de TOUSSON, décédé le 30 août 2019. M. le Maire a invité les membres du Conseil Municipal à faire une minute de silence en sa mémoire.

1) URBANISME :

Le 25/05/2019 – Mme FUGAZZO : *RN14, Route de Jacquville, hameau de Marlanval,
Dépôt d’une déclaration préalable pour la réfection de la toiture. Avis favorable de la commission d’urbanisme du 28 mai 2019 en attente des pièces complémentaires : plan de masse, photos des façades et des deux pans de toiture.*

Le 18/06/2019 – Mme SANDER : 39 rue du Père Bard,
Dépôt d’une déclaration préalable pour la réfection de la toiture de la maison, façade nord et garage façades nord et sud, à l’identique. Avis favorable de la commission d’urbanisme du 21 juin 2019. Avis favorable de l’ABF du 22 juillet 2019. Arrêté d’autorisation délivré le 13 août 2019.

Le 01/08/2019 – M. CHOQUET : 25 rue Charles de Gaulle – Marlanval -
Dépôt d’une déclaration préalable pour l’installation de 20 panneaux photovoltaïques d’une surface de 33 m² intégrés à la toiture. Avis favorable de la commission d’urbanisme du 3 septembre 2019. En attente des pièces complémentaires demandées par le service instructeur de Fontainebleau le 18 août 2019.

Le 29/08/2019 – M. MOSLARD : 13 rue de la Libération – Mainbervilliers –
Dépôt d’une déclaration préalable pour la réfection de la toiture de l’habitation principale et annexe. Avis favorable de la commission d’urbanisme du 3 septembre 2019. Arrêté d’autorisation délivré le 6 septembre 2019.

Le 05/09/2019 – M. BRUN : 16 rue de la Libération – Mainbervilliers –
Dépôt d'une déclaration préalable pour le remplacement d'une porte en bois existante par une fenêtre en PVC.

Le 05/09/2019 – M. SABETAY : 34 bis rue de la Libération – Mainbervilliers –
Dépôt d'une demande de modification d'un permis délivré en cours de validité pour la modification des ouvertures en façades et de la clôture. Un abri de voiture non clos et un abri de jardin n'ont pas été réalisés. Attestation de non-conformité délivrée le 2 juillet 2019.

2) – DEMANDE DE SUBVENTION AU PNRGF DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT PAYSAGE DU VILLAGE

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire une demande de subvention dans le cadre de l'aménagement paysagé du village auprès du PNRGF. Le montant de la subvention représentera 70% du montant HT des travaux.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent le maire à faire la demande de subvention dans le cadre de l'aménagement paysagé du village auprès du PNRGF.

3) – DELIBERATION PORTANT SUR LE CHOIX DU CANDIDAT POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE RUISSELLEMENT

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'appel passé le 22 juillet 2019 pour les travaux d'assainissement des eaux de ruissellement, seul un dossier a été réceptionné en mairie à la date limite des dépôts. Ce dossier unique, dont le montant du devis présenté est trop élevé par rapport au budget prévisionnel, ne permet pas de faire de comparaison, il convient donc de relancer une consultation des entreprises. M. le maire propose de reprendre une délibération avec comme date limite de dépôt de candidature le 15 octobre 2019.

Après délibération, les membres du Conseil à l'unanimité, décident de relancer la consultation des entreprises dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux de ruissellement et fixent la date limite de dépôt des dossiers de candidature au 15 Octobre 2019.

4) – PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU A LA CAPF

Suite au transfert de la compétence eau à la CAPF, la DGFIP demande à la commune d'établir un procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers entre la commune et la CAPF.

M. le maire explique au Conseil municipal que la délibération prise le 20 novembre 2018 doit être annulée car trop succincte, complétée et remplacée par une délibération plus détaillée autorisant M. le Maire à signer le procès-verbal.

Après délibération, les membres du Conseil à l'unanimité, autorisent M. le Maire à signer le procès-verbal.

5) – DELIBERATION DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU SYSTEME D'INFORMATION @CTES (AIDE AU CONTROLE DE LEGALITE DEMATERIALISE)

M. le Maire propose que la commune de Boissy-aux-Cailles adopte pour 2020 la transmission dématérialisée des actes administratifs soumis au contrôle de légalité et informe le conseil municipal qu'un choix doit être fait concernant l'opérateur de transmission homologué par le Ministère de l'Intérieur.

M. le Maire informe que pour mettre en place la transmission dématérialisée le conseil municipal doit autoriser la commune à recourir à la transmission et l'autoriser particulièrement à télétransmettre les actes suivants :

- Délibérations,
- Décisions,
- Arrêtés,
- Convention,
- Documents budgétaires,
- Contrat de concession,
- Accord cadre

M. le Maire précise que le conseil municipal doit l'autoriser à signer le marché avec l'opérateur et la convention avec la préfecture.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de faire une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal à l'unanimité ;

- acceptent la mise en place de la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité et retiennent l'opérateur homologué « DEMATIS » et son dispositif homologué « e-legalite.com » pour un contrat de 3 ans,
- autorisent la commune à télétransmettre les actes énumérés ci-dessus,
- autorisent le Maire à signer le marché avec l'opérateur retenu ainsi que la convention avec la préfecture.
- autorisent le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de la sous-préfecture afin d'obtenir une subvention dans le cadre de la DETR.

6) – DIVERS

-RADARS PEDAGOGIQUES

Les radars pédagogiques de Mainbervilliers défectueux, ont dû être rapatriés chez IMS Services, société de maintenance pour assurer leur réparation.

IMS a fait parvenir à la commune en retour un devis pour remise en service des appareils ainsi qu'une proposition de contrat de maintenance.

Le Conseil Municipal valide le devis pour la remise en service des appareils mais ne souhaite pas souscrire au contrat de maintenance.

-RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS A L'AMR77 et AMIF

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler les adhésions à l'AMR77 et à l'AMIF pour un an.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à renouveler les adhésions.

-BROYAGE DES ACCOTTEMENTS

Un broyage des accotements sur les 13km746 de voirie par l'entreprise Courtois est prévu avant l'hiver pour un montant de 900€.

-POINT A TEMPS (REBOUCHAGE VOIRIE)

L'an passé deux jours avaient été consacrés au rebouchage de la voirie par l'entreprise Dauvilliers.

Cette année, une journée y sera consacrée pour un montant de 2000€.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Le maire,
Patrick POCHON